

## **DECLARATION UNITAIRE FSU, UNSA-éducation, SGEN-CFDT, CGT, FCPE, PEEP**

Amiens, le 17 février 2012

Les représentants de la FSU, du SGEN-CFDT, de l'UNSA, de la CGT, des parents d'élèves FCPE et PEEP, soutenus par Valérie Kumm, Vice Présidente chargée des lycées et les élus du Conseil régional de Picardie au conseil académique de l'éducation nationale, dénoncent les conditions dans lesquelles va se dérouler la rentrée scolaire prochaine dans l'Académie d'Amiens.

Les suppressions de postes qui touchent à la fois les écoles, les collèges, les lycées généraux et technologiques, les lycées professionnels, les lycées agricoles, l'université ne sont liés à aucune autre raison que le choix de réduire les moyens de l'éducation publique. Elles auront des conséquences néfastes sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels et de leurs élèves. Elles aboutissent déjà à la création d'un système scolaire à deux vitesses.

En effet, il n'y a aucun lien entre les suppressions et le nombre d'élèves accueillis dans les écoles et établissements, et, pour ce qui concerne les lycées, l'administration admet elle-même que les suppressions ne sont que la conséquence des réformes mises en place.

Dans ce contexte, il n'y a sans doute pas grand-chose à discuter, si tant est que le Recteur de l'Académie veuille le faire. Or, il est désormais clair et constant qu'aucune forme de dialogue social n'est possible entre l'administration de l'éducation nationale et les représentants des personnels, des parents d'élèves ou des partenaires institutionnels que sont les collectivités locales. Le Recteur choisit, le Recteur décide, seul et même souvent contre l'avis unanime qui s'exprime dans les instances de concertation.

Il en est de même pour l'enseignement agricole dont les instances propres sont vidées de leur sens.

Dans ces conditions, nous considérons que notre présence à cette séance du C.a.e.n. n'est pas indispensable, et poursuivrons notre combat pour l'amélioration du service public d'éducation en Picardie par d'autres moyens, avec le soutien de tous ceux qui sont attachés à la qualité du service public d'éducation: personnels, parents d'élèves, associations complémentaires de l'école, collectivités territoriales.